

PASSEPORT BIOMETRIQUE MAJEUR (VALABLE 10 ANS)

FURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p align="center">PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (l'imprimer et venir avec le jour du RDV : ne pas la signer et ne pas coller la photo) https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDC • Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française • Si nom d'époux : copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois (original) (pas le livret de famille) • Si divorcée et autorisée à garder le nom d'époux : jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité • 1 justificatif de domicile de l'année en cours au nom du demandeur (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) • Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir : justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant. • 1 Photo d'identité moins de 6 mois et conforme à la réglementation en cours • Timbre fiscal de 86€ (achat sur internet ou tabac) 	<p align="center"><u>Rapporter l'ancien passeport + photocopie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si passeport périmé plus de 5 ans, présenter une carte d'identité valide ou fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDC ○ Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande ○ Si nom d'époux à ajouter (qui n'apparaissait pas sur la CNI à renouveler) : se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si le nom d'époux apparaissait déjà sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • Si divorcée et autorisée à garder le nom d'époux : jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité ○ Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande ○ Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • 1 Photo d'identité moins de 6 mois et conforme à la réglementation en cours • Timbre fiscal de 86€ (achat sur internet ou tabac) 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDC • Perte : déclaration à remplir en mairie le jour du RDV • Vol : déclaration à remplir au commissariat ○ Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande ○ Si nom d'époux à ajouter (qui n'apparaissait pas sur la CNI à renouveler) se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si le nom d'époux apparaissait déjà sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • Si divorcée et autorisée à garder le nom d'époux: jugement ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité ○ Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande ○ Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition), doit fournir se référer à la liste de la 1^{ère} demande • 1 Photo d'identité moins de 6 mois et conforme à la réglementation en cours • Timbre fiscale à 86 € : (achat sur internet ou tabac)

PASSEPORT BIOMETRIQUE MINEUR (VALABLE 5 ANS) FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

**ATTENTION : La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.
A partir de 12 ans la présence de l'enfant est aussi obligatoire pour la remise du titre d'identité**

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p align="center">PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (l'imprimer et venir avec le jour du RDV : ne pas la signer et ne pas coller la photo) https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité valide <u>ou</u> périmée de moins de 5 ans <u>ou</u> copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation COMEDC • Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) du parent qui fait la demande <u>ou</u> représentant légal • Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant. • Si Nom d'usage : en fonction du nom d'usage souhaité les attestations sont disponibles sur notre site • Si garde alternée dans le jugement : jugement et justificatif de domicile des deux parents + leurs pièces d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) • 1 justificatif de domicile de l'année en cours au nom du parent (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) • En cas d'hébergement des parents : justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + attestation d'hébergement mentionnant les noms des parents + des enfants • Photo d'identité moins de 6 mois conforme à la réglementation en cours • Timbre fiscal de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 17€ pour 0-14 ans ○ 42 € pour 15-17 ans 	<p align="center">Rapporter l'ancien passeport + photocopie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si passeport périmé plus de 5 ans présenter une carte d'identité valide ou fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance reliée au service de dématérialisation • Pièce d'identité (CNI ou Passeport) du parent qui fait la demande <u>ou</u> représentant légal • Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • Si nom d'usage souhaité et n'apparaissant pas dans le titre à renouveler : se référer à la liste de la 1^{ère} demande Si nom d'usage déjà présent sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • Si garde alternée dans le jugement : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • 1 justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • Photo d'identité moins de 6 mois conforme à la réglementation en cours • Timbre fiscal de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 17€ pour 0-14 ans ○ 42 € pour 15-17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité valide <u>ou</u> périmée de moins de 5 ans <u>ou</u> copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance est reliée au service de dématérialisation • Perte : déclaration à remplir en mairie le jour du rdv • Vol : déclaration à remplir au commissariat • Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport) du parent qui fait la demande <u>ou</u> représentant légal • Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • Si Nom d'usage souhaité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • Si nom d'usage déjà présent sur le titre à renouveler : aucun justificatif supplémentaire • Si garde alternée dans le jugement : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • 1 justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande • Photo d'identité moins de 6 mois conforme à la réglementation en cours • Timbre fiscal de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 17€ pour 0-14 ans ○ 42 € pour 15-17 ans